



Charte
du médiateur culturel de musée

Charte du médiateur culturel de musée

La population mérite un accueil de qualité. Les musées de la Ville de Genève et leurs secteurs de médiation culturelle/scientifique exercent leur mission en veillant à assurer, à toutes et à tous, une bonne accessibilité.

Le médiateur culturel/scientifique s'engage aux côtés des collègues d'autres professions muséales à resserrer les liens entre musée et population. Répondant aux objectifs de direction, il inscrit son action dans la dynamique de travail des spécialistes et responsables des collections, secondé par les gestionnaires de l'institution.

Principes

5 principes fondent l'action
du médiateur culturel/scientifique :

1

Le musée est collection de traces matérielles et immatérielles

Le médiateur culturel/scientifique ouvre sans cesse l'espace autour d'elles pour favoriser la mise en relation entre musée et population.

2

Le musée est protection des biens culturels

Le médiateur culturel/scientifique sensibilise aux valeurs culturelles et patrimoniales invitant chacun à les faire siennes, durablement.

3

Le musée est regard

Le médiateur culturel/scientifique encourage l'observation et la prise de position. Sens critique et créativité sont au cœur de sa pratique et de ses attentes professionnelles.

4

Le musée est savoir

Le médiateur culturel/scientifique favorise une éducation citoyenne et plurielle. Alliant exigence, constance, plaisir de la découverte et travail en réseau, il élabore des connaissances pour et avec la population.

5

Le musée est ancre et mémoire

Le médiateur culturel/scientifique convoque la dynamique passé/présent pour que les biens culturels deviennent repère et ferment actif du quotidien des populations.

Missions

4 missions définissent la profession
du médiateur culturel/scientifique :

1

Concevoir, réaliser, coordonner, suivre et évaluer
des projets éducatifs et culturels qui tissent le plus de liens
possible entre musée et population.

2

Former et encadrer
les collaborateurs associés aux projets de médiation
culturelle/scientifique du musée.

3

Assurer l'accompagnement
des visiteurs et interlocuteurs dans le cadre de projets
éducatifs et culturels liés aux collections ainsi qu'aux
manifestations temporaires du musée.

4

Contribuer à la recherche et au développement
du domaine de la médiation culturelle, participant ainsi au
rayonnement de l'action du musée.

La Charte du médiateur culturel a été élaborée, en novembre 2007, par les membres de l'Assemblée des médiateurs culturels/scientifiques actifs au sein des musées du Département de la culture de la Ville de Genève. Cette déclaration de déontologie professionnelle répond à la nécessité de poser une assise métier institutionnelle. Elle se fonde sur le Statut et le Code de Déontologie de l'ICOM pour les Musées, et la définition de la profession que donne MEDIAMUS, l'association suisse des médiateurs culturels de musée. Elle s'applique à tout secteur d'activité ou toute personne qui assume des responsabilités dans le domaine de la médiation culturelle de musée.

Les musées de la Ville de Genève qui souscrivent à la Charte du médiateur culturel de musée

Cabinet des estampes

Promenade du Pin 5
1204 Genève

Conservatoire et Jardin botaniques

Chemin de l'Impératrice 1
1292 Chambésy-Genève

Espace Ami Lullin Bibliothèque de Genève

Promenade des Bastions
1204 Genève

Institut et musée Voltaire

Les Délices
Rue des Délices 25
1203 Genève

Maison Tavel

Rue du Puits-Saint-Pierre 6
1204 Genève

Musée Ariana

Avenue de la Paix 10
1202 Genève

Musée d'art et d'histoire

Rue Charles-Galland 2
1206 Genève

Musée d'ethnographie MEG Carl-Vogt

Boulevard Carl-Vogt 65
1205 Genève

Musée d'ethnographie MEG Conches

Annexe de Conches
Ch. Calandrini 7
1231 Conches

Musée d'histoire des sciences

Villa Bartholoni
Rue de Lausanne 128
1202 Genève

Musée Rath

Place Neuve
1204 Genève

Muséum d'histoire naturelle

Route de Malagnou 1
1208 Genève